

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 8 août 2016, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Céline Chartier, MM. Claude Beaudoin, Robert A. Laurence, Rénald Gabriele, Gabriel Parent, et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire suppléant M. François Séguin.

Absences motivées :

Le maire M. Guy Pilon et le conseiller M. Paul M. Normand.

Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

16-08-589 **Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 8 août 2016 soit et il est, par les présentes, adopté en y retirant les points suivants :

- 18.2 Adoption de second projet / Règlement omnibus n° 1275-242 / Gestion des eaux de pluie / Diverses dispositions sur les arbres / Écran opaque pour balcons mitoyens / Marge latérale dans certaines zones / Augmentation du nombre de zones soumises au PIIA / Nouvelles zones de conservation / Usage de courtiers en marchandises dans les zones C4-833 et C4-834
- 18.3 Adoption / Règlement n° 1274-23 / Révocation des permis / Période de validité des permis et certificats requis / Dépôt par tige d'arbre à planter / Frais de certificat d'abattage d'arbre / Dépérissement irréversible des arbres / Nuisance causée par un arbre / Définitions

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 4 juillet 2016 / Séance extraordinaire du 1^{er} août 2016
- 3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions**
 - 3.1 Période de questions
- 4. Affaires du Conseil**
 - 4.3 Tournoi de volleyball de plage Les Citadins / Parc Paul-Gérin-Lajoie / Autorisation et soutien logistique
 - 4.6 Politique nationale de l'architecture
 - 4.8 Club Optimiste Vaudreuil-Dorion / Tournoi de golf 2016 / Commandite
 - 4.11 Lutte aux changements climatiques
 - 4.13 Cancer de la Prostate Canada / Mois de la sensibilisation au cancer de la prostate / Appui

- 4.15 Office municipal d'habitation de Vaudreuil-Dorion / Soirée des fêtes / Aide financière
- 4.16 Association culturelle des femmes Indo-Canadiennes / Teeyan da Mela 2016 / Aide financière
- 4.17 Office municipal d'habitation de Vaudreuil-Dorion / Démission / Nomination

5. Greffe et affaires juridiques

- 5.1 Procès-verbal de correction / Règlement n° 1275-238 / Concordance avec le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal, le Règlement numéro 167-15-1 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et le Règlement numéro 1270-51 de la Ville
- 5.2 Règlement d'emprunt n° 1727 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Travaux de réhabilitation de rue, d'installation de puisards et de construction de pavage et de bordures / Rue Cartier / Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistre
- 5.3 Cour municipale régionale / Changement d'adresse du lieu où siège la cour / Modification à l'entente / Autorisation de signature
- 5.4 Renouvellement de bail / Commission scolaire des Trois-Lacs / École Sainte-Madeleine / Local communautaire
- 5.5 Renouvellement de bail / Sous-location / Jardin des Petits Lutins de Vaudreuil / École Sainte-Madeleine / Local communautaire
- 5.6 Procès-verbal de correction / Résolution 15-12-1070 / Transfert de soldes disponibles sur règlements d'emprunt fermés
- 5.7 Contrat / Assurance chantier / Station d'épuration / Prolongation / Appel d'offres n° 401-110-14-29

6. Finances et trésorerie

- 6.1 Dépôt de listes des comptes – échéances du 30 juin 2016 et 15 juillet 2016
- 6.2 Réfection des vestiaires des filles de la piscine de l'École secondaire de la Cité-des-Jeunes / Autorisation de paiement
- 6.3 Modification / Règlement d'emprunt n° 1665 / Mise à niveau et agrandissement de l'usine de filtration / Réduction de l'emprunt / Affectation surplus accumulé affecté – immeubles municipaux
- 6.4 Modification / Règlement d'emprunt n° 1605 / Mise à niveau et agrandissement de l'usine d'épuration / Réduction de l'emprunt / Affectation surplus accumulé affecté – immeubles municipaux
- 6.5 Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes / Avances

7. Ressources humaines

- 7.1 Service du greffe et des affaires juridiques / Embauche / Agente de bureau 2
- 7.2 Révision salariale / Trésorier et directeur du Service des finances et de la trésorerie
- 7.3 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Mutation / Chargée de projets – Environnement
- 7.4 Service de sécurité incendie / Promotion / Lieutenant
- 7.5 Mouvement de main-d'œuvre
- 7.6 Service des loisirs et de la culture / Mutation / Concierge de soir
- 7.7 Service des communications / Abolition de poste / Agent de bureau 2
- 7.8 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Préposé – Aqueduc et égouts

- 8. Communications**
- 9. Informatique et géomatique**
- 10. Arts et culture**
- 11. Loisirs et vie communautaire**
 - 11.1 Association de balle-molle mineure La Presqu'Île / Inscriptions saison 2016 / Remboursement
 - 11.2 Club d'athlétisme Vaudreuil-Dorion / Championnat canadien jeunesse de la Légion / Aide financière
 - 11.3 Club de volleyball Citadins / Championnat canadien de l'Est / Aide financière
- 12. Protection publique**
- 13. Travaux publics**
 - 13.1 Circulation / Arrêt obligatoire / Rue Lalonde
 - 13.2 Circulation / Arrêt obligatoire / Chemin des Chenaux
 - 13.3 Contrat de service / Entretien de la centrale thermique Éco Chill à l'aréna / Autorisation de signature
 - 13.4 Gestion contractuelle / Évaluation de rendement des fournisseurs / Désignation de personnes autorisées
 - 13.5 Circulation / Arrêt obligatoire / Rue des Roseraies
 - 13.6 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-16-30 / Réfection de tronçons de trottoirs sur la rue Lafleur et la rue de l'Église
- 14. Eaux**
 - 14.1 Ordre de changement n° 14 / Appel d'offres n° 401-110-13-R1605.9 / Entrepreneur général / Agrandissement et mise à niveau de la station d'épuration (lot n° 4) / Règlement n° 1605
- 15. Services techniques**
 - 15.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-16-R1707.01 / Travaux de pavage, bordures, trottoir et éclairage du projet « Place 20-30-40 » – phase 12
 - 15.4 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-16-R1721.01 / Travaux de construction de la rue Phil-Goyette
- 16. Urbanisme**
 - 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 12 juillet 2016
 - 16.2 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 12 juillet 2016
 - 16.3 PIIA / 480, boulevard Harwood / Remplacement de l'enseigne sur poteau / Lot 1 545 496 / Zone C3-755 / CCU n° 16-07-111
 - 16.5 Report de l'étude / Dérogation mineure / 2920 et 2930, rue du Meunier / Clôture en cour avant et cour avant secondaire / Entreposage de véhicules outils en cour avant et cour avant secondaire / Lots 4 173 594 à 4 173 596 / Zone I2-745 / CCU n° 16-07-113
 - 16.10 Dérogation mineure / 3150, boulevard de la Gare, local de rangement / Porte de garage donnant sur une rue / Lot 4 365 810 / Zone C3-356 / CCU n° 16-07-118
 - 16.13 Dérogation mineure / 400, rue Forbes / Largeur de l'accès à l'aire de chargement / Lot 4 874 621 / Zone I2-315 / CCU n° 16-07-121
- 17. Environnement**
- 18. Réglementation**
 - 18.1 Avis de motion / Règlement n° 1694-10 / Stationnement (RMH 330)

- 18.4 Adoption / Règlement n° 1714 / Protocole d'entente / Construction Roger Bilodeau inc. / Plans et devis / Surveillance / Services municipaux et de voirie / Pavage, bordures et éclairage/ Projet « Place Marier » / Parties des rues des Tilleuls, des Châtaigniers et des Pruches
- 18.5 Adoption / Règlement n° 1275-241 / Zonage / Concordance au règlement 1270-52 / Îlot déstructuré numéro 11 / Zone C3-815 / Secteur de la route Harwood (342) entre la sortie 28 de l'autoroute 40 et le chemin Daoust / Autoriser les usages mixtes pour certains lots spécifiques
- 18.6 Adoption / Règlement n° 1270-52 / Concordance au règlement 167-18 de la MRC / Grande affectation du sol « Îlot déstructuré (I-D) » / Îlot déstructuré numéro 11 / Autorisation d'usages mixtes pour certains lots spécifiques / Secteur de la route Harwood (342) entre la sortie 28 de l'autoroute 40 et le chemin Daoust
- 18.7 Présentation de projet / Règlement n° 1655-01 / Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux / Interdiction d'annonces lors d'activités de financement politique
- 18.8 Avis de motion / Règlement n° 1655-01 / Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux / Interdiction d'annonces lors d'activités de financement politique
- 18.9 Présentation de projet / Règlement n° 1676-01 / Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux / Interdiction d'annonces lors d'activités de financement politique
- 18.10 Avis de motion / Règlement n° 1676-01 / Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux / Interdiction d'annonces lors d'activités de financement politique
- 18.11 Adoption de projet / Règlement n° 1270-53 / Plan d'urbanisme / Agrandissement de l'affectation C-A à même l'affectation I-P sur le lot 2 832 114 / Secteur du parc industriel Joseph-Carrier
- 18.12 Avis de motion / Règlement n° 1270-53 / Plan d'urbanisme / Agrandissement de l'affectation C-A à même l'affectation I-P sur le lot 2 832 114 / Secteur du parc industriel Joseph-Carrier
- 18.13 Adoption de projet / Règlement n° 1270-54 / Plan d'urbanisme / Autorisation de l'usage « garderie pour enfants » à l'intérieur du regroupement commercial situé le long de la route Harwood, à l'ouest du secteur résidentiel Como/des Érables
- 18.14 Avis de motion / Règlement n° 1270-54 / Plan d'urbanisme / Autorisation de l'usage « garderie pour enfants » à l'intérieur du regroupement commercial situé le long de la route Harwood, à l'ouest du secteur résidentiel Como/des Érables
- 18.15 Adoption de premier projet / Règlement n° 1275-244 / Zonage / Concordance au Règlement numéro 1270-53 / Agrandissement de la zone C3-127 à même la zone I1-129 sur le lot 2 832 114 / Modification de la grille des usages et normes de la zone C3-127 dans le but de permettre l'usage « commerces de détail de véhicules de loisir (632) » / Secteur du parc industriel Joseph-Carrier
- 18.16 Avis de motion / Règlement n° 1275-244 / Zonage / Concordance au Règlement numéro 1270-53 / Agrandissement de la zone C3-127 à même la zone I1-129 sur le lot 2 832 114 / Modification de la grille des usages et normes de la zone C3-127 dans le but de permettre l'usage « commerces de détail de véhicules de loisir (632) » / Secteur du parc industriel Joseph-Carrier
- 18.17 Adoption de premier projet / Règlement n° 1275-245 / Zonage / Concordance au Règlement numéro 1270-54 / Autorisation de l'usage « garderie pour enfants » dans la zone H5-807 / Modification du ratio minimal de cases de stationnement / Secteur ouest du secteur Como/des Érables
- 18.18 Avis de motion / Règlement n° 1275-245 / Zonage / Concordance au Règlement numéro 1270-54 / Autorisation de l'usage « garderie pour enfants » dans la zone H5-807 / Modification du ratio minimal de cases de stationnement / Secteur ouest du secteur Como/des Érables

18.19 Adoption de projet / Règlement n° 1722 / Protocole d'entente / Développements Banlieue-Ouest inc. / Plans et devis / Surveillance / Services municipaux et de voirie / Pavage, bordures et éclairage / Projet « Place 20-30-40 » – phase 15 (rues Claude-Vivier, Jacques-Héту et partie de la rue Claude-Léveillée)

18.20 Avis de motion / Règlement n° 1722 / Protocole d'entente / Développements Banlieue-Ouest inc. / Plans et devis / Surveillance / Services municipaux et de voirie / Pavage, bordures et éclairage / Projet « Place 20-30-40 » – phase 15 (rues Claude-Vivier, Jacques-Héту et partie de la rue Claude-Léveillée)

19. Direction générale

19.1 Autorisations de la Direction générale

20. Période de questions – Élus

21. Période de questions – Assistance

22. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

16-08-590 Adoption des procès-verbaux

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les procès-verbaux suivants soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* :

- assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 4 juillet 2016;
- séance extraordinaire du 1^{er} août 2016.

« ADOPTÉE »

16-08-591 Période de questions

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

16-08-592 Tournoi de volleyball de plage Les Citadins / Parc Paul-Gérin-Lajoie / Autorisation et soutien logistique

CONSIDÉRANT la résolution 16-05-346;

CONSIDÉRANT que le tournoi de volleyball de plage Les Citadins qui devait se tenir au parc de la Paix le 9 juillet 2016 a été annulé en raison des conditions météorologiques et remis au 20 août 2016;

CONSIDÉRANT la résolution 16-03-209 remplaçant le toponyme « parc de la Paix » par « parc Paul-Gérin-Lajoie »;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée l'utilisation du parc Paul-Gérin-Lajoie pour le tournoi de volleyball de plage organisé par le Club de Volleyball Citadins le 20 août 2016;

QUE soit autorisée la vente de nourriture sur le site ainsi que la vente d'alcool conditionnellement à l'obtention d'un permis émis par la Régie des alcools, des courses et des jeux;

QUE le Service des loisirs et de la culture assure le soutien logistique nécessaire à la bonne réalisation de l'événement par le prêt du matériel requis;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au directeur du Service des loisirs et de la culture ainsi qu'au directeur du Service des travaux publics afin qu'ils apportent aux organisateurs de cet événement l'assistance requise.

« ADOPTÉE »

16-08-593 Politique nationale de l'architecture

CONSIDÉRANT qu'en mai 2016 l'Ordre des architectes du Québec (OAQ) a déposé un mémoire intitulé « La qualité architecturale, un chantier à poursuivre » dans le cadre des consultations publiques menées par le ministère de la Culture sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec;

CONSIDÉRANT que ce document plaide pour que cette future politique contribue à une plus grande qualité architecturale;

CONSIDÉRANT que les engagements de la Conférence de Paris de 2015 sur le climat obligent les États à revoir leurs pratiques en matière de cadre bâti afin de diminuer les émissions de gaz à effet de serre, d'améliorer la performance énergétique des bâtiments et de densifier les milieux de vie tout en y améliorant la mixité des usages pour favoriser le transport actif et le transport en commun;

CONSIDÉRANT que les municipalités sont des acteurs de premier plan en matière de cadre bâti;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec aurait avantage à soutenir les municipalités afin qu'elles puissent instaurer des initiatives en faveur de la qualité architecturale, ce qui leur permettrait de bonifier leur qualité de vie, leur caractère et leur attractivité;

CONSIDÉRANT que les principes avancés par l'OAQ consistent en une vision architecturale en amont des projets, une meilleure coordination entre les ministères et organismes, l'exemplarité de tous les maîtres d'ouvrages publics et la participation citoyenne;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Régnald Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'APPUYER les recommandations de l'OAQ présentées dans son mémoire intitulé « La qualité architecturale, un chantier à poursuivre » déposé dans le cadre des consultations publiques menées par le ministère de la Culture sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec;

DE SOUMETTRE au gouvernement du Québec la nécessité d'adopter une politique nationale de l'architecture.

« ADOPTÉE »

16-08-594 Club Optimiste Vaudreuil-Dorion / Tournoi de golf 2016 / Commandite

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au tournoi de golf annuel du Club Optimiste Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que les profits générés lors de cet événement serviront à planifier et mettre en place des activités pour les jeunes de la région;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 500 \$ soit versé au Club Optimiste Vaudreuil-Dorion à titre de commandite dans le cadre de son tournoi de golf annuel qui se tiendra le 13 août 2016;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-08-595 Lutte aux changements climatiques

CONSIDÉRANT que lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) tenue à Paris en décembre 2015, les municipalités ont été appelées à la mobilisation comme acteurs clés dans la lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du Sommet des élus locaux pour le Climat tenu le 4 décembre 2015 à l'Hôtel de Ville de Paris, les élus locaux et régionaux des cinq continents présents se sont engagés collectivement à :

- Promouvoir et dépasser, dans toute la mesure de leur autorité, les objectifs de l'Accord de Paris 2015 négociés lors de la COP21;
- Produire et mettre en œuvre des stratégies participatives de résilience et des plans d'action afin de s'adapter au nombre croissant de catastrophes liées aux changements climatiques d'ici 2020;
- Réduire de 3,7 gigatonnes les émissions annuelles de gaz à effet de serre dans les zones urbaines d'ici 2030;
- Soutenir des objectifs ambitieux en faveur du climat, tels que la transition vers une énergie 100 % renouvelable sur nos territoires ou une réduction de 80 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050;
- S'engager dans des partenariats mutuels et avec les organisations internationales, les gouvernements nationaux, le secteur privé et la société civile pour développer la coopération, mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités, multiplier les solutions en faveur du climat, élaborer des outils de mesure et promouvoir des mécanismes financiers innovants et les investissements verts;

CONSIDÉRANT que pour atteindre ces objectifs ambitieux, ces élus locaux et régionaux se sont engagés à soutenir l'« Engagement de Paris » présenté par la présidence de la COP21, à renforcer les initiatives des réseaux de villes et de régions, à soutenir la plateforme NAZCA des Nations Unies ainsi que la Feuille de route sur le climat pour les villes et gouvernements locaux, afin d'assurer la visibilité de ces initiatives;

CONSIDÉRANT que ces élus locaux et régionaux ont également reconnu que leurs collectivités ont besoin d'accéder plus facilement à la finance verte, de disposer d'une plus large autonomie budgétaire et d'une capacité réglementaire accrue afin d'amplifier leur action;

CONSIDÉRANT que ces élus locaux et régionaux ont appelé à la responsabilisation de chaque niveau de gouvernements afin que chacun contribue au maximum de ses capacités à lutter contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT que ces élus locaux et régionaux se sont engagés à coordonner leur action pour le climat, dans la perspective de la Conférence HABITAT III de 2016 et qu'ils se sont unis avec les organisations internationales, les gouvernements nationaux, le secteur privé et la société civile pour répondre au défi du changement climatique et protéger la planète Terre;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville endosse la Déclaration du Sommet des élus locaux pour le Climat du 4 décembre 2015, laquelle propose que les élus municipaux des cinq continents s'engagent collectivement à lutter contre le dérèglement climatique;

QU'une copie de cette résolution soit acheminée à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

« ADOPTÉE »

16-08-596 Cancer de la Prostate Canada / Mois de la sensibilisation au cancer de la prostate / Appui

CONSIDÉRANT que le cancer de la prostate est le cancer le plus fréquent chez les hommes au Canada;

CONSIDÉRANT qu'un Canadien sur huit recevra un diagnostic de cette maladie au cours de sa vie;

CONSIDÉRANT qu'environ 24 000 hommes recevront un diagnostic de cancer de la prostate au Canada cette année;

CONSIDÉRANT que le taux de survie au cancer de la prostate peut dépasser 90 % si la maladie est dépistée dès ses premiers stades;

CONSIDÉRANT que les hommes qui ont des antécédents familiaux de la maladie ou sont de descendance africaine ou caribéenne courent plus de risques d'être atteints d'un cancer de la prostate;

CONSIDÉRANT que Cancer de la Prostate Canada recommande aux hommes de passer un test de l'APS dans la quarantaine pour établir leur valeur de référence;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville décrète que le mois de septembre 2016 est le Mois de la sensibilisation au cancer de la prostate.

« ADOPTÉE »

16-08-597 Office municipal d'habitation de Vaudreuil-Dorion / Soirée des fêtes / Aide financière

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par le Comité des loisirs de l'Office municipal d'habitation de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 50 \$ soit versé à l'Office municipal d'habitation de Vaudreuil-Dorion à titre d'aide financière pour le Comité des loisirs dans le cadre de la soirée des fêtes qui se tiendra le 14 décembre 2016;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-08-598 Association culturelle des femmes Indo-Canadiennes / Teeyan da Mela 2016 / Aide financière

CONSIDÉRANT la mission communautaire et culturelle de l'organisme;

CONSIDÉRANT l'objectif du projet *Je suis...* d'inclure et d'encourager les communautés culturelles à consolider leur appartenance à notre communauté;

CONSIDÉRANT la volonté de l'organisme de mettre en lumière le rôle de la femme dans notre société par la tenue de cet événement;

CONSIDÉRANT les deux rencontres effectuées depuis le mois de février avec les membres de l'organisme pour les accompagner et les conseiller pour la tenue de cet événement;

CONSIDÉRANT les objectifs de l'organisme concordant avec les objectifs de la Ville en matière de culture et de développement communautaire;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 660 \$ soit versé à l'Association culturelle des femmes Indo-Canadiennes à titre d'aide financière dans le cadre de l'événement « Teeyan da Mela 2016 » qui se tiendra le 28 août 2016;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-08-599 Office municipal d'habitation de Vaudreuil-Dorion / Démission / Nomination

CONSIDÉRANT la résolution 15-01-008 renouvelant, à partir du 22 novembre 2014, le mandat de M. Guy Pilon à titre membre du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Vaudreuil-Dorion pour une durée de trois ans;

CONSIDÉRANT que M. Pilon a informé l'Office de sa décision de cesser de siéger à son conseil d'administration à partir du 9 août 2016;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer une autre personne pour le remplacer jusqu'à l'expiration du terme prévu;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE M. Renald Gabriele, conseiller du district 5, soit désigné pour agir à titre de membre du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Vaudreuil-Dorion, et ce, jusqu'à la fin de la période de ce mandat expirant le 22 novembre 2017.

« ADOPTÉE »

16-08-600 Procès-verbal de correction / Règlement n° 1275-238 / Concordance avec le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal, le Règlement numéro 167-15-1 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et le Règlement numéro 1270-51 de la Ville

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté, le 4 avril 2016, le Règlement n° 1275-238 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'être en concordance avec le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal, le Règlement numéro 167-15-1 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et le Règlement numéro 1270-51 de la Ville de Vaudreuil-Dorion »;

CONSIDÉRANT que des erreurs de numérotation ont été commises dans le cadre de ce règlement;

CONSIDÉRANT que le greffier peut, en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, corriger un règlement affecté d'erreurs matérielles;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de correction donné par le greffier le 12 juillet 2016 afin de corriger le Règlement n° 1275-238 en y remplaçant :

- à l'article 6, le numéro 3.2.129 par le numéro 3.2.122;
- à l'article 7, le numéro 3.2.130 par le numéro 3.2.123;
- à l'article 10, le numéro .129 par le numéro .122;
- à l'article 11, le numéro .130 par le numéro .123;
- aux grilles des zones A-814, C3-815, A-816, A-819, A-820, A-823, A-824, A-825, A-826, A-828A-830 et A-835 le numéro .129 par le numéro .122;
- aux grilles des zones H3-455, H1-626, H3-628, H3-631, H3-642, H1-653, H3-657, H3-658, H1-664, H1-669, H1-680, H1-681, H1-682, H1-683, H1-684 et H1-685 le numéro .130 par le numéro .123;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit ratifié le procès-verbal de correction du Règlement n° 1275-238 donné par le greffier le 12 juillet 2016.

« ADOPTÉE »

16-08-601 Règlement d'emprunt n° 1727 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Travaux de réhabilitation de rue, d'installation de puisards et de construction de pavage et de bordures / Rue Cartier / Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistre

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le greffier dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 1^{er} août 2016 pour le Règlement d'emprunt n° 1727 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de réhabilitation de rue, d'installation de puisards et de construction de pavage et de bordures, incluant tous les ouvrages connexes sur la rue Cartier, en décrétant une dépense et un emprunt de trois cent quatre-vingt-six mille dollars (386 000,00 \$) à ces fins »;

CONSIDÉRANT que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire était de 27 010;

CONSIDÉRANT que le nombre requis de signatures pour la tenue d'un scrutin référendaire était de 675;

CONSIDÉRANT qu'aucune personne n'a signé le registre;

PAR CONSÉQUENT, le Règlement d'emprunt n° 1727 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

16-08-602 Cour municipale régionale / Changement d'adresse du lieu où siège la cour / Modification à l'entente / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT l'entente relative à la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges (CMRVS);

CONSIDÉRANT que la CMRVS siège actuellement au 2555, rue Dutrisac, local 27, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 7E6;

CONSIDÉRANT la résolution 16-05-25-11 adoptée par la MRC de Vaudreuil-Soulanges, à l'effet d'informer les municipalités parties à l'entente du déménagement du siège de la cour et établissant la nouvelle adresse de la CMRVS au 280, boulevard Harwood, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 1Y5, et ce à compter du 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT l'article 24 de la *Loi sur les cours municipales* qui prévoit que la modification de l'adresse du lieu où siège la CMRVS doit être effectuée par résolution de chaque municipalité partie à l'entente en vue de son approbation par le ministre de la Justice du Québec.

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte et accepte la modification du lieu où siège la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges, soit au 280, boulevard Harwood, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 1Y5, et ce à compter du 31 décembre 2016;

QUE la présente résolution soit soumise au ministre de la Justice pour approbation.

« ADOPTÉE »

16-08-603 Renouvellement de bail / Commission scolaire des Trois-Lacs / École Sainte-Madeleine / Local communautaire

CONSIDÉRANT que le bail entre la Commission scolaire des Trois-Lacs (CSTL) et la Ville arrive à échéance le 31 août 2016;

CONSIDÉRANT que l'article 4 (ii) dudit bail prévoit la possibilité de le renouveler pour deux périodes additionnelles d'un an chacune;

CONSIDÉRANT la volonté des parties de renouveler le bail pour une période additionnelle d'un an;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville consente au renouvellement du bail susmentionné, pour la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017, avec la Commission scolaire des Trois-Lacs, pour le local communautaire situé à l'école Sainte-Madeleine, et ce, aux mêmes conditions que celles prévalant au bail antérieur;

Certificat de crédits suffisants émis et budget 2017.

« ADOPTÉE »

16-08-604 Renouvellement de bail / Sous-location / Jardin des Petits Lutins de Vaudreuil / École Sainte-Madeleine / Local communautaire

CONSIDÉRANT que le bail entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et l'organisme le Jardin des Petits Lutins de Vaudreuil pour la sous-location du local communautaire situé à l'école Sainte-Madeleine est échu et qu'il y a lieu de le renouveler;

CONSIDÉRANT la résolution 16-08-603 prévoyant le renouvellement du bail avec la Commission scolaire des Trois-Lacs pour la location dudit local communautaire par la Ville;

CONSIDÉRANT la volonté des parties de renouveler le bail de sous-location;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville consente au renouvellement du bail de sous-location susmentionné, pour la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 mai 2017, avec l'organisme le Jardin des Petits Lutins Vaudreuil, pour occuper le local communautaire situé à l'école Sainte-Madeleine, et ce, aux mêmes conditions que celles prévalant au bail antérieur;

« ADOPTÉE »

16-08-605 Procès-verbal de correction / Résolution 15-12-1070 / Transfert de soldes disponibles sur règlements d'emprunt fermés

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a adopté, le 7 décembre 2015, la résolution 15-12-1070 relative au transfert de soldes disponibles sur règlements d'emprunts fermés;

CONSIDÉRANT qu'une erreur de saisie s'est produite dans la première colonne des règlements alors qu'on devrait y lire 1557 à la place de 1558;

CONSIDÉRANT que le greffier peut, en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* corriger un procès-verbal affecté d'une erreur matérielle;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de correction donné par le greffier le 20 juillet 2016 afin de remplacer, dans la colonne règlements, le numéro 1558 par le numéro 1557;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit ratifié le procès-verbal de correction de la résolution 15-12-1070 donné par le greffier le 20 juillet 2016.

« ADOPTÉE »

16-08-606 Contrat / Assurance chantier / Station d'épuration / Prolongation / Appel d'offres n° 401-110-14-29

CONSIDÉRANT les résolutions 14-11-1168 et 14-12-1234 prévoyant l'adjudication et la signature d'un contrat d'assurance chantier pour les travaux actuellement en cours à la station d'épuration;

CONSIDÉRANT que la durée de ces travaux sera plus longue que prévu et qu'il y a lieu de prolonger la couverture de l'assurance chantier;

CONSIDÉRANT l'offre de prolongation de couverture transmise par Renaud Assurances et gestion de risques en date du 26 juillet 2016;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée la prolongation, jusqu'au 30 juin 2017, de l'assurance chantier de la station d'épuration selon les termes et conditions apparaissant à l'avenant de la compagnie d'assurance Encon daté du 25 juillet 2016 ainsi que de la facture de Renaud Assurances et gestion de risques datée du 26 juillet 2016, le tout pour un montant total de 73 507,68 \$, taxes applicables incluses;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-08-607 Dépôt de listes des comptes – échéances du 30 juin 2016 et 15 juillet 2016

Le Conseil prend acte du dépôt et paiement des listes des comptes suivantes :

- échéance du 30 juin 2016 pour un montant totalisant 1 486 054,92 \$;
- échéance du 15 juillet 2016 pour un montant totalisant 5 361 781,19 \$.

16-08-608 Réfection des vestiaires des filles de la piscine de l'École secondaire de la Cité-des-Jeunes / Autorisation de paiement

CONSIDÉRANT que des travaux majeurs de réfection des vestiaires des filles à la piscine de la Commission scolaire des Trois-Lacs ont été effectués durant l'été 2015;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du protocole d'entente avec la Commission scolaire des Trois-Lacs, la Ville assume 50 % des coûts d'entretien de la piscine;

CONSIDÉRANT que ces travaux étaient prévus au budget;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit versée à la Commission scolaire des Trois-Lacs une somme de 199 146,35 \$ représentant la part de la Ville dans les travaux de réfection des vestiaires des filles à la piscine de l'École secondaire de la Cité-des-Jeunes.

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-08-609 Modification / Règlement d'emprunt n° 1665 / Mise à niveau et agrandissement de l'usine de filtration / Réduction de l'emprunt / Affectation surplus accumulé affecté – immeubles municipaux

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels ainsi que les travaux d'agrandissement et de mise à niveau de l'usine de filtration en décrétant un emprunt de vingt-cinq millions de dollars (25 000 000 \$) à ces fins lors de la séance tenue le 2 juillet 2013;

CONSIDÉRANT que ledit règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter lors d'un registre tenu le 12 août 2013 et par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 20 août 2013;

CONSIDÉRANT que les travaux de mise à niveau de l'usine de filtration autorisés par le Règlement d'emprunt n° 1665 tirent à leurs fins;

CONSIDÉRANT que la Ville dispose d'un surplus accumulé affecté – immeubles municipaux prévu pour le financement d'une partie des travaux à l'usine de filtration;

CONSIDÉRANT que le coût de ces travaux a déjà été financé partiellement par des émissions d'obligations;

CONSIDÉRANT que le solde à financer en date du 27 juillet 2016 s'élève à 645 078 \$;

CONSIDÉRANT que le montant estimé des dépenses à venir s'élève à approximativement 500 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le Règlement d'emprunt n° 1665 afin de permettre l'affectation aux activités d'investissement pour le financement dudit règlement d'une somme n'excédant pas 1 145 078 \$ en provenance du surplus accumulé affecté – immeubles municipaux;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'article 11 du Règlement d'emprunt n° 1665 soit modifié par l'ajout, à la fin de l'article 11, des alinéas suivants :

« Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement un montant de 645 078 \$, représentant le solde à financer en date du 27 juillet 2016, en provenance du surplus accumulé affecté – immeubles municipaux.

Le Conseil autorise le trésorier à affecter ultérieurement à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement un montant n'excédant pas 500 000 \$ en provenance du surplus accumulé affecté – immeubles municipaux. »

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-08-610 Modification / Règlement d'emprunt n° 1605 / Mise à niveau et agrandissement de l'usine d'épuration / Réduction de l'emprunt / Affectation surplus accumulé affecté – immeubles municipaux

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement autorisant la préparation de l'étude de pré-ingénierie, la préparation des plans et devis et de la surveillance des travaux, incluant le démarrage des équipements ainsi que les travaux de construction, de mise à niveau et d'agrandissement de l'usine d'épuration y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes en décrétant un emprunt de trente-quatre millions six cent mille dollars (34 600 000 \$) à ces fins (Règlement n° 1605) lors de la séance tenue le 18 octobre 2010;

CONSIDÉRANT que ledit règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter lors d'un registre tenu le 1^{er} novembre 2010;

CONSIDÉRANT que ledit règlement n'a été approuvé que partiellement le 16 décembre 2010 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), et ce, pour la seule portion de l'emprunt relative aux honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis, soit un montant de deux millions six cent mille dollars (2 600 000 \$);

CONSIDÉRANT que ce règlement a reçu une seconde approbation du MAMROT pour un montant supplémentaire de 16 200 000 \$ le 25 janvier 2013 (AM 269084);

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement n° 1605-01 modifiant le Règlement n° 1605 afin d'augmenter le montant de la dépense et de l'emprunt d'un montant additionnel de vingt et un millions deux cent mille dollars (21 200 000 \$) lors de la séance du 27 octobre 2014;

CONSIDÉRANT que ledit règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter lors d'un registre tenu le 1^{er} novembre 2014;

CONSIDÉRANT que ledit règlement modifiant le règlement n° 1605 a été approuvé par le MAMROT le 21 novembre 2014 pour un montant total de 55 800 000 \$ (AM269084);

CONSIDÉRANT que les travaux de mise à niveau de l'usine d'épuration des eaux usées tirent à leurs fins;

CONSIDÉRANT que la Ville dispose d'un surplus accumulé affecté – immeubles municipaux prévu pour le financement d'une partie des travaux à l'usine d'épuration;

CONSIDÉRANT que le coût de ces travaux a déjà été financé partiellement par des émissions d'obligations et par l'affectation de subventions provenant des programmes TECQ 2010-2013 et TECQ 2014-2018;

CONSIDÉRANT que le solde à financer en date du 27 juillet 2016 s'élève à 9 538 600 \$;

CONSIDÉRANT que le montant estimé des dépenses à venir s'élève à 1 961 400 \$;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt n° 1605 afin de permettre l'affectation aux activités d'investissement pour le financement dudit règlement d'une somme n'excédant pas 11 500 000 \$ en provenance du surplus accumulé affecté – immeubles municipaux;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'article 11 du Règlement d'emprunt n° 1605, tel que modifié par le règlement 1605-01, soit modifié par l'ajout, à la fin de l'article 11, des alinéas suivants :

« Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement un montant de 9 538 600 \$, représentant le solde à financer en date du 27 juillet 2016, en provenance du surplus accumulé affecté – immeubles municipaux.

Le Conseil autorise le trésorier à affecter ultérieurement à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement un montant n'excédant pas 1 961 400 \$ en provenance du surplus accumulé affecté – immeubles municipaux. »

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-08-611 Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes / Avances

CONSIDÉRANT que la période estivale marque un ralentissement des activités au Centre multisports;

CONSIDÉRANT que le Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes (CMCJ) fait actuellement face à un manque de liquidités;

CONSIDÉRANT que des sommes provenant de subventions sont attendues à l'automne et que la rentrée en septembre et octobre génèrera des entrées de fonds plus importantes;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit avancée au CMCJ une somme maximale de 250 000 \$, de temps à autre, selon les besoins du centre, afin de faire face, temporairement, à un manque de liquidités;

QUE ces avances soient financées par le surplus accumulé non affecté et que tout remboursement soit immédiatement retourné au surplus accumulé non affecté;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-08-612 Service du greffe et des affaires juridiques / Embauche / Agente de bureau 2

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection en date du 11 juillet 2016;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville entérine l'embauche de M^{me} Audrey Martin, au poste régulier à temps complet d'agent de bureau 2 au sein du Service du greffe et des affaires juridiques, et ce, à compter du 25 juillet 2016, au salaire prévu à l'annexe « C - classe 7 » de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QU'il est entendu que M^{me} Martin devra compléter une période d'essai de 960 heures à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, elle pourra être confirmée dans son poste;

ET QUE des félicitations soient transmises à M^{me} Martin;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-08-613 Révision salariale / Trésorier et directeur du Service des finances et de la trésorerie

CONSIDÉRANT la lettre d'entente n° 6 concernant l'échelle salariale distincte visant les directeurs de service intervenue entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et l'Association des employés-cadres le 28 juin 2016;

CONSIDÉRANT les observations et l'analyse en regard de la rémunération octroyée au poste de trésorier et directeur du Service des finances et de la trésorerie;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Martin Houde, directeur général, en date du 25 juillet 2016;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit révisé, rétroactivement au 1^{er} janvier 2016, le salaire annuel octroyé au poste de trésorier et directeur du Service des finances et de la trésorerie, et ce, conformément à la recommandation de M. Martin Houde, directeur général, datée du 25 juillet 2016;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-08-614 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Mutation / Chargée de projets – Environnement

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection en date du 4 juillet 2016;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise la nomination de M^{me} Ariane Leroux, au poste régulier à temps complet de chargée de projets au sein de la division – Environnement du Service du développement et de l'aménagement du territoire, et ce, à compter du 9 août 2016 et sa mutation à la date effective de son retour au travail à la suite de son congé parental, au salaire prévu à la classe 10 (échelon 5) de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QU'il est entendu qu'à moins d'une entente entre la Ville, le Syndicat et la salariée, M^{me} Ariane Leroux devra compléter une période d'essai de trois mois, à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, elle pourra être confirmée dans son poste;

ET QUE des souhaits de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M^{me} Leroux;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-08-615 Service de sécurité incendie / Promotion / Lieutenant

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection en date du 27 juillet 2016;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise la promotion de M. Yann Giasson, pompier à temps partiel au sein du Service de sécurité incendie au poste de lieutenant à temps complet, et ce, à compter du 15 août 2016 au salaire prévu à l'annexe « C » de l'échelle salariale incluse à la convention collective de travail des pompiers en vigueur, le tout selon les conditions énoncées à ladite convention;

QU'il est entendu que M. Giasson devra compléter une période d'essai de douze mois, prenant fin le 15 août 2017, à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Giasson;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-08-616 Mouvement de main-d'œuvre

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale en date du 27 juillet 2016.

« ADOPTÉE »

16-08-617 Service des loisirs et de la culture / Mutation / Concierge de soir

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection en date du 26 juillet 2016;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise la mutation de M. Kevin Boivin, journalier régulier saisonnier au Service des travaux publics, au poste régulier à temps complet de concierge de soir au sein du Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 9 août 2016, au salaire prévu à l'annexe « C – classe 6 » de l'échelle salariale des employés cols bleus; le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QU'il est entendu qu'à moins d'une entente entre la Ville, le Syndicat et le salarié, M. Boivin devra compléter une période de familiarisation de trois mois, prenant fin le 9 novembre 2016, à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur, il pourra être confirmé dans son poste;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Boivin;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-08-618 Service des communications / Abolition de poste / Agent de bureau 2

CONSIDÉRANT les enjeux liés au développement de la Ville et les défis auxquels doit faire face le Service des communications dans ce contexte;

CONSIDÉRANT que la nature des dossiers sous la responsabilité du Service des communications requiert une expertise spécifique et que, dans les circonstances, il est opportun d'apporter des modifications à la structure organisationnelle de ce service pour des raisons d'efficience;

CONSIDÉRANT que le poste d'agent de bureau 2 au sein du Service des communications n'est plus requis;

CONSIDÉRANT que des modifications complémentaires à la structure organisationnelle seront proposées au Conseil ultérieurement;

CONSIDÉRANT que le poste d'agent de bureau 2 est régi par la convention collective de travail intervenue entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le SCFP (section locale 1432);

CONSIDÉRANT que les représentants de la Ville ont informé les représentants syndicaux ainsi que la titulaire du poste de leur réflexion en regard des besoins du Service ainsi que des conclusions selon lesquelles le maintien d'un poste d'agent de bureau 2 au sein de la structure organisationnelle du Service des communications n'était plus justifié et que ce poste serait aboli;

CONSIDÉRANT que la titulaire du poste bénéficie de la sécurité d'emploi;

CONSIDÉRANT l'article 10.01 de la convention collective de travail en vigueur;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le poste d'agent de bureau 2 au sein du Service des communications ainsi que toutes références à l'ancienne structure organisationnelle à laquelle ce poste était lié soient abolis en date du 9 août 2016;

QUE la Ville réitère son engagement en regard du respect de l'article 10.01 de la convention collective en vigueur;

QUE des modifications complémentaires à la structure organisationnelle du Service des communications seront mises en œuvre au moment jugé le plus opportun par le Conseil;

QU'il soit entendu que la présente résolution a préséance sur toutes dispositions contraires contenues dans la convention collective de travail des employés cols blancs en vigueur et tout autre document ayant une valeur légale.

« ADOPTÉE »

16-08-619 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Préposé – Aqueduc et égouts

CONSIDÉRANT la résolution 16-05-358;

CONSIDÉRANT l'appréciation de rendement effectué par M. Sébastien Lalonde, contremaître – Aqueduc et égouts du Service des travaux publics datée du 23 juillet 2016;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M. Martin Chalut, dans son poste de préposé – Aqueduc et égouts au sein du Service des travaux publics, et ce, à compter 3 août 2016;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Chalut.

« ADOPTÉE »

16-08-620 Association de balle-molle mineure La Presqu'Île / Inscriptions saison 2016 / Remboursement

CONSIDÉRANT la politique de la Ville d'offrir une aide financière à l'inscription ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que l'Association de balle mineure La Presqu'Île a fourni au Service des loisirs et de la culture la liste des participants et que les vérifications appropriées ont été effectuées;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville rembourse à l'Association de balle-molle mineure La Presqu'Île une somme de 6 515,50 \$ pour les frais d'inscriptions de la saison 2016;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-08-621 Club d'athlétisme Vaudreuil-Dorion / Championnat canadien jeunesse de la Légion / Aide financière

CONSIDÉRANT que Prince Nkurunziza est un athlète d'âge mineur résidant à Vaudreuil-Dorion et membre du Club d'athlétisme Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT qu'il a participé au championnat canadien jeunesse de la Légion dans la catégorie cadet du 5 au 7 août 2016 à Sainte-Thérèse;

CONSIDÉRANT la politique de la Ville concernant un soutien financier à la participation extérieure de citoyens de Vaudreuil-Dorion;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 250 \$ soit versé au Club d'athlétisme Vaudreuil-Dorion à titre d'aide financière pour Prince Nkurunziza dans le cadre de sa participation au championnat canadien jeunesse de la Légion dans la catégorie cadet du 5 au 7 août 2016 à Sainte-Thérèse;

QUE ce montant sera versé sur présentation d'une preuve de participation à l'événement susdit;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-08-622 Club de volleyball Citadins / Championnat canadien de l'Est / Aide financière

CONSIDÉRANT que Myriam Chabchoub, Kim Chiasson, Camille Jacques et Rosalie Lecavalier sont des athlètes d'âge mineur membres du Club volleyball Citadins et demeurant à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que les athlètes nommées ci-dessus ont participé aux championnats canadiens de l'Est qui se sont déroulés à Ottawa du 5 au 8 mai 2016 (catégorie 14 ans et moins) et à Waterloo en Ontario du 12 au 15 mai 2016 (catégorie 15 ans et moins);

CONSIDÉRANT la politique de la Ville concernant un soutien financier à la participation extérieure de citoyens de Vaudreuil-Dorion;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 1 000 \$ soit versé au Club de volleyball Citadins à titre d'aide financière pour Myriam Chabchoub, Kim Chiasson, Camille Jacques et Rosalie Lecavalier dans le cadre de leur participation respective aux compétitions ci-haut mentionnées;

QUE ce montant sera versé sur présentation des preuves de participation à l'événement susdit;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-08-623 Circulation / Arrêt obligatoire / Rue Lalonde

CONSIDÉRANT les résultats de vitesse élevée sur la rue Lalonde;

CONSIDÉRANT la proposition visant l'ajout d'un arrêt obligatoire sur la rue Lalonde, dans les deux directions, à l'intersection du tronçon nord de l'avenue Gauthier;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de circulation lors d'une réunion tenue le 15 juin 2016;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville décrète l'arrêt obligatoire des véhicules routiers sur la rue Lalonde, dans les deux directions, à l'intersection du tronçon nord de l'avenue Gauthier;

QUE soit mandaté le Service des travaux publics de procéder à la mise en place de la signalisation requise et d'en informer, au moment opportun, la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

16-08-624 Circulation / Arrêt obligatoire / Chemin des Chenaux

CONSIDÉRANT une demande visant l'ajout d'un arrêt obligatoire sur le chemin des Chenaux, dans les deux directions, à l'intersection du chemin Dumberry;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de circulation lors d'une réunion tenue le 15 juin 2016;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville décrète l'arrêt obligatoire des véhicules routiers sur le chemin des Chenaux, dans les deux directions, à l'intersection du chemin Dumberry;

QUE soit mandaté le Service des travaux publics de procéder à la mise en place de la signalisation requise et d'en informer, au moment opportun, la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

16-08-625 Contrat de service / Entretien de la centrale thermique Éco Chill à l'aréna / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que la compagnie Cimco est le fabricant des appareils de réfrigération de l'aréna;

CONSIDÉRANT que la compagnie Cimco possède le brevet sur le système de réfrigération;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les cités et villes* permet d'adjuger un contrat dont l'objet est l'entretien d'équipements spécialisés qui doit être effectué par le fabricant ou son représentant;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, le document contractuel d'entretien préventif pour une période d'une année, soit du 12 août 2016 au 11 août 2017, et ce, pour un montant de 15 326,91 \$ incluant les taxes applicables;

QUE le directeur du Service des travaux publics ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à des travaux complémentaires pour l'entretien et la réparation de la centrale thermique Éco Chill à l'aréna selon les termes et modalités inclus au document contractuel;

Certificat de crédits suffisants émis et budget 2017.

« ADOPTÉE »

16-08-626 Gestion contractuelle / Évaluation de rendement des fournisseurs / Désignation de personnes autorisées

CONSIDÉRANT les dispositions prévues au paragraphe 2.0.1. de l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite se réserver la possibilité de refuser toute soumission d'un entrepreneur ou d'un fournisseur qui, au cours des deux années précédant la date d'ouverture des soumissions, a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le responsable de projet de la direction requérante, les directeurs des services de la Ville ainsi que le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement soit désigné à titre de personnes pouvant procéder à l'évaluation rendement des entrepreneurs et fournisseurs dans le cadre des contrats conclus avec Ville.

« ADOPTÉE »

16-08-627 Circulation / Arrêt obligatoire / Rue des Roseraies

CONSIDÉRANT la demande visant l'ajout d'un arrêt obligatoire sur la rue des Roseraies, dans les deux directions, à l'intersection de la rue des Œillets;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de circulation lors d'une réunion tenue le 19 juillet 2016;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil décrète l'ajout d'un arrêt obligatoire sur la rue des Roseraies, dans les deux directions, à l'intersection de la rue des Œillets;

QUE soit mandaté le Service des travaux publics de procéder à la mise en place de la signalisation requise et d'en informer, au moment opportun, la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

16-08-628 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-16-30 / Réfection de tronçons de trottoirs sur la rue Lafleur et la rue de l'Église

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par invitation pour la réfection de tronçons de trottoirs sur la rue Lafleur et la rue de l'Église, trois soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 26 juillet 2016 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-16-30;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence « Les Pavages La Cité B.M. inc. », 2500, Rang Saint-Antoine, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour la réfection de tronçons de trottoirs sur la rue Lafleur et la rue de l'Église, et ce, pour un montant de 96 137,49 \$ incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-16-30;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission de l'adjudicataire;

QUE le directeur du Service des travaux publics et le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la réfection de tronçons de trottoirs sur la rue Lafleur et la rue de l'Église et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

QU'à cet effet sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE :	02-320-00-527	(Entretien bordures et trottoirs)	54 800 \$
À :	03-200-00-721	(Transfert act. Invest. – infras)	54 800 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-08-629 **Ordre de changement n° 14 / Appel d'offres n° 401-110-13-R1605.9 / Entrepreneur général / Agrandissement et mise à niveau de la station d'épuration (lot n° 4) / Règlement n° 1605**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 14 de l'entrepreneur général relié au projet « Agrandissement et mise à niveau de la station d'épuration (lot n° 4) – appel d'offres n° 401-110-13-R1605.9 » totalisant un montant de 138 530,25 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-08-630 **Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-16-R1707.01 / Travaux de pavage, bordures, trottoir et éclairage du projet « Place 20-30-40 » – phase 12**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de pavage, bordure, trottoir et éclairage du projet « Place 20-30-40 » – phase 12, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 8 juillet 2016 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions réalisée par le consultant CDGU inc.;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues dans le document d'appel d'offres n° 401-110-16-R1707.01;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence « Roxboro Excavation inc. », 1620, Newman Crescent, Dorval (Québec), H9P 2R8, pour les travaux de pavage, bordure, trottoir et éclairage du projet « Place 20-30-40 » – phase 12, et ce, pour un montant de 298 607,79 \$ incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-16-R1707.01;

QUE la part des dépenses de la Ville (28 %) soit financée par le surplus accumulé non affecté;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-08-631 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-16-R1721.01 / Travaux de construction de la rue Phil-Goyette

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de construction du prolongement de la rue Phil-Goyette, douze soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 16 juin 2016 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions réalisée par la firme Les services Exp inc.;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues dans le document d'appel d'offres n° 401-110-16-R1721.01;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence « Construction JP Roy inc. », 315, boulevard de Melocheville, Beauharnois (Québec), J6N 0M7, pour les travaux de construction du prolongement de la rue Phil-Goyette, et ce, pour un montant de 244 144,44 \$ incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-16-R1721.01 et son addenda n° 1;

QUE cette adjudication soit donnée conditionnellement à l'obtention du certificat d'autorisation de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

QUE la part de la Ville (50 %) dans ces travaux soit financée par le surplus accumulé non affecté;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-08-632 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 12 juillet 2016

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 12 juillet 2016.

« ADOPTÉE »

16-08-633 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 12 juillet 2016

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil entérine les recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue le 12 juillet 2016 et approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, et ce, selon lesdites recommandations et conditions consignées à son procès-verbal :

CCU n° 16-07-112	290 et 296, boulevard Harwood / Rénovation extérieure par le remplacement des matériaux de finition / Lot 1 545 690 / Zone C2-716
CCU n° 16-07-114	740, route Harwood / Installation de deux enseignes aux murs / Modification de l'enseigne sur poteau / Lot 3 453 415 / Zone I2-745
CCU n° 16-07-115	22800, chemin Dumberry, local 3 / Installation de deux enseignes à plat aux murs / Lot 5 423 844 / Zone C3-123
CCU n° 16-07-116	290, rue Chicoine / Modification de l'enseigne existante / Lot 1 545 746 / Zone C2-718
CCU n° 16-07-117	435, avenue Saint-Charles / Nouvelle enseigne sur poteau communautaire / Lot 4 937 479 / Zone C2-248
CCU n° 16-07-119	3150, boulevard de la Gare, local 124 / Installation de deux enseignes au mur / Modification aux deux enseignes sur poteau / Lot 4 119 362 / Zone C3-356
CCU n° 16-07-120	36, avenue Saint-Charles / Installation d'une enseigne au mur / Lot 1 546 438 / Zone C2-707

« ADOPTÉE »

16-08-634 PIIA / 480, boulevard Harwood / Remplacement de l'enseigne sur poteau / Lot 1 545 496 / Zone C3-755 / CCU n° 16-07-111

CONSIDÉRANT la recommandation n° 16-07-111 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 juillet 2016;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT que l'affichage proposé liste tous les produits et services offerts par les deux entreprises, ce qui alourdit l'enseigne et ne permet pas de mettre en évidence le nom des entreprises;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville refuse, à l'égard de l'immeuble sis au 480, boulevard Harwood, le projet de remplacement de l'enseigne sur poteau, telle que présentée au plan concept, dessin 002-21062016, bon de commande 3971, préparé par la compagnie Enseignes Décor Neon, révision 1, en date du 21 juin 2016.

« ADOPTÉE »

16-08-635 Report de l'étude / Dérogation mineure / 2920 et 2930, rue du Meunier / Clôture en cour avant et cour avant secondaire / Entreposage de véhicules outils en cour avant et cour avant secondaire / Lots 4 173 594 à 4 173 596 / Zone I2-745 / CCU n° 16-07-113

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure présentée par Fondations B&B inc. et Carrosserie Gaétan Lalonde inc.

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 16 juillet 2016 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que le Conseil souhaite approfondir l'étude de la présente demande;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'étude de la demande de dérogation mineure à l'égard des immeubles sis au 2920 et 2930, rue du Meunier soit reportée à une séance ultérieure.

« ADOPTÉE »

16-08-636 Dérogation mineure / 3150, boulevard de la Gare, local de rangement / Porte de garage donnant sur une rue / Lot 4 365 810 / Zone C3-356 / CCU n° 16-07-118

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par Groupe Harden;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 16-07-118 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 juillet 2016;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 16 07 2016 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3150, boulevard de la Gare, local de rangement;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3150, boulevard de la Gare, local de rangement, afin d'autoriser porte de garage donnant sur une rue en dérogation à l'article 2.1.12 du Règlement de zonage n° 1275 qui l'interdit, et ce, à la condition que le mur-écran soit agrandi du double du côté du commerce adjacent « Le Château ».

« ADOPTÉE »

16-08-637 Dérogation mineure / 400, rue Forbes / Largeur de l'accès à l'aire de chargement / Lot 4 874 621 / Zone I2-315 / CCU n° 16-07-121

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par Cascades Canada inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 16-07-121 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 juillet 2016;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 16 juillet 2016 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 400, rue Forbes;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 400, rue Forbes, afin d'autoriser que la largeur de l'accès à l'aire de chargement soit de 30 mètres en dérogation à l'article 2.2.16.2.3.1 du Règlement de zonage n° 1275 qui autorise une largeur maximale de 15 mètres pour un usage industriel.

« ADOPTÉE »

16-08-638 Avis de motion / Règlement n° 1694-10 / Stationnement (RMH 330)

Le conseiller M. Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de stationnement n° 1694 (RMH 330).

16-08-639 Adoption / Règlement n° 1714 / Protocole d'entente / Construction Roger Bilodeau inc. / Plans et devis / Surveillance / Services municipaux et de voirie / Pavage, bordures et éclairage/ Projet « Place Marier » / Parties des rues des Tilleuls, des Châtaigniers et des Pruches

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 4 juillet 2016 un projet de règlement portant le n° 1714;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 8 août 2016 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1714 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1714 intitulé :

« Règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Construction Roger Bilodeau inc. » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des services municipaux et de voirie ainsi que des travaux de pavage, de bordures et d'éclairage des parties des rues des Tilleuls, des Châtaigniers et des Pruches du projet « Place Marier », y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes ».

« ADOPTÉE »

16-08-640 Adoption / Règlement n° 1275-241 / Zonage / Concordance au règlement 1270-52 / Îlot déstructuré numéro 11 / Zone C3-815 / Secteur de la route Harwood (342) entre la sortie 28 de l'autoroute 40 et le chemin Daoust / Autoriser les usages mixtes pour certains lots spécifiques

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 20 juin 2016 un projet de règlement portant le n° 1275-241 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 8 août 2016 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-241 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-241 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin d'assurer la concordance au Règlement n° 1270-52 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme et ainsi permettre à l'intérieur de la zone C3-815 l'usage Habitation mixte (H5) spécifiquement pour certains lots et à certaines conditions ».

« ADOPTÉE »

16-08-641 Adoption / Règlement n° 1270-52 / Concordance au règlement 167-18 de la MRC / Grande affectation du sol « Îlot déstructuré (I-D) » / Îlot déstructuré numéro 11 / Autorisation d'usages mixtes pour certains lots spécifiques / Secteur de la route Harwood (342) entre la sortie 28 de l'autoroute 40 et le chemin Daoust

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 20 juin 2016 un projet de règlement portant le n° 1270-52 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 1270;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 8 août 2016 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1270-52 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1270-52 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 afin d'assurer la concordance au Règlement n° 167-18 modifiant le schéma d'aménagement révisé et ainsi modifier l'affectation du sol afin de permettre, à l'intérieur de l'îlot déstructuré numéro 11, l'usage mixte spécifiquement pour certains lots et à certaines conditions ».

« ADOPTÉE »

16-08-642 Présentation de projet / Règlement n° 1655-01 / Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux / Interdiction d'annonces lors d'activités de financement politique

La conseillère M^{me} Céline Chartier présente le projet de règlement n° 1655-01 intitulé « Règlement modifiant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux afin d'intégrer une disposition concernant l'interdiction de certaines annonces à l'occasion d'une activité de financement politique ».

16-08-643 Avis de motion / Règlement n° 1655-01 / Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux / Interdiction d'annonces lors d'activités de financement politique

La conseillère M^{me} Céline Chartier donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux afin d'intégrer une disposition concernant l'interdiction de certaines annonces à l'occasion d'une activité de financement politique.

16-08-644 Présentation de projet / Règlement n° 1676-01 / Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux / Interdiction d'annonces lors d'activités de financement politique

La conseillère M^{me} Céline Chartier présente le projet de règlement n° 1676-01 intitulé « Règlement modifiant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux afin d'intégrer une disposition concernant l'interdiction de certaines annonces à l'occasion d'une activité de financement politique ».

16-08-645 Avis de motion / Règlement n° 1676-01 / Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux / Interdiction d'annonces lors d'activités de financement politique

La conseillère M^{me} Céline Chartier donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux afin d'intégrer une disposition concernant l'interdiction de certaines annonces à l'occasion d'une activité de financement politique.

16-08-646 Adoption de projet / Règlement n° 1270-53 / Plan d'urbanisme / Agrandissement de l'affectation C-A à même l'affectation I-P sur le lot 2 832 114 / Secteur du parc industriel Joseph-Carrier

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement n° 1270-53 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 1270 afin d'agrandir l'affectation C-A à même l'affectation I-P sur le lot 2 832 114 (140, rue Aimé-Vincent) »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 29 août 2016 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

16-08-647 Avis de motion / Règlement n° 1270-53 / Plan d'urbanisme / Agrandissement de l'affectation C-A à même l'affectation I-P sur le lot 2 832 114 / Secteur du parc industriel Joseph-Carrier

Le conseiller M. Rénaud Gabriele donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 1270 afin d'agrandir l'affectation C-A à même l'affectation I-P sur le lot 2 832 114 (140, rue Aimé-Vincent).

16-08-648 Adoption de projet / Règlement n° 1270-54 / Plan d'urbanisme / Autorisation de l'usage « garderie pour enfants » à l'intérieur du regroupement commercial situé le long de la route Harwood, à l'ouest du secteur résidentiel Como/des Érables

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement n° 1270-54 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 1270 afin de permettre, à l'intérieur du regroupement commercial situé le long de la route Harwood, à l'ouest du secteur résidentiel Como/des Érables, l'usage « garderie pour enfants » »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 29 août 2016 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

16-08-649 Avis de motion / Règlement n° 1270-54 / Plan d'urbanisme / Autorisation de l'usage « garderie pour enfants » à l'intérieur du regroupement commercial situé le long de la route Harwood, à l'ouest du secteur résidentiel Como/des Érables

Le conseiller M. Gabriel Parent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 1270 afin de permettre, à l'intérieur du regroupement commercial situé le long de la route Harwood, à l'ouest du secteur résidentiel Como/des Érables, l'usage « garderie pour enfants ».

**16-08-650 Adoption de premier projet / Règlement n° 1275-244 / Zonage /
Concordance au Règlement numéro 1270-53 / Agrandissement de la zone
C3-127 à même la zone I1-129 sur le lot 2 832 114 / Modification de la grille
des usages et normes de la zone C3-127 dans le but de permettre l'usage
« commerces de détail de véhicules de loisir (632) » / Secteur du parc
industriel Joseph-Carrier**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement n° 1275-244 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'agrandir la zone
C3-127 à même la zone I1-129 sur le lot 2 832 114 (140, rue Aimé-Vincent) et de
modifier la grille des usages et normes de la zone C3-127 dans le but de permettre
l'usage « commerces de détail de véhicules de loisir (632) » et d'assurer la
concordance au Règlement numéro 1270-53 »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 29 août 2016 à 19 h à l'hôtel
de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**16-08-651 Avis de motion / Règlement n° 1275-244 / Zonage / Concordance au
Règlement numéro 1270-53 / Agrandissement de la zone C3-127 à même la
zone I1-129 sur le lot 2 832 114 / Modification de la grille des usages et
normes de la zone C3-127 dans le but de permettre l'usage « commerces de
détail de véhicules de loisir (632) » / Secteur du parc industriel Joseph-
Carrier**

Le conseiller M. Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce
Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage
numéro 1275 afin d'agrandir la zone C3-127 à même la zone I1-129 sur le lot 2 832 114
(140, rue Aimé-Vincent) et de modifier la grille des usages et normes de la zone C3-127
dans le but de permettre l'usage « commerces de détail de véhicules de loisir (632) » et
d'assurer la concordance au Règlement numéro 1270-53.

**16-08-652 Adoption de premier projet / Règlement n° 1275-245 / Zonage /
Concordance au Règlement numéro 1270-54 / Autorisation de l'usage
« garderie pour enfants » dans la zone H5-807 / Modification du ratio
minimal de cases de stationnement / Secteur ouest du secteur Como/des
Érables**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement n° 1275-245 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'autoriser l'usage
« garderie pour enfants » dans la zone H5-807 et de modifier le ratio minimal de cases
de stationnement et d'assurer la concordance au Règlement numéro 1270-54 »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 29 août 2016 à 19 h à l'hôtel
de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

16-08-653 Avis de motion / Règlement n° 1275-245 / Zonage / Concordance au Règlement numéro 1270-54 / Autorisation de l'usage « garderie pour enfants » dans la zone H5-807 / Modification du ratio minimal de cases de stationnement / Secteur ouest du secteur Como/des Érables

Le conseiller M. Claude Beaudoin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'autoriser l'usage « garderie pour enfants » dans la zone H5-807 et de modifier le ratio minimal de cases de stationnement et d'assurer la concordance au Règlement numéro 1270-54.

16-08-654 Adoption de projet / Règlement n° 1722 / Protocole d'entente / Développements Banlieue-Ouest inc. / Plans et devis / Surveillance / Services municipaux et de voirie / Pavage, bordures et éclairage / Projet « Place 20-30-40 » – phase 15 (rues Claude-Vivier, Jacques-Héту et partie de la rue Claude-Léveillée)

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement n° 1722 intitulé :

« Règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Développements Banlieue-Ouest inc. » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des services municipaux et de voirie ainsi que des travaux de pavage, de bordures et d'éclairage des rues Claude-Vivier, Jacques-Héту et d'une partie de Claude-Léveillée du projet « Place 20-30-40 » – phase 15, y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 6 septembre 2016 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges

« ADOPTÉE »

16-08-655 Avis de motion / Règlement n° 1722 / Protocole d'entente / Développements Banlieue-Ouest inc. / Plans et devis / Surveillance / Services municipaux et de voirie / Pavage, bordures et éclairage / Projet « Place 20-30-40 » – phase 15 (rues Claude-Vivier, Jacques-Héту et partie de la rue Claude-Léveillée)

Le conseiller M. Robert A. Laurence donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Développements Banlieue-Ouest inc. » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des services municipaux et de voirie ainsi que des travaux de pavage, de bordures et d'éclairage des rues Claude-Vivier, Jacques-Héту et d'une partie de Claude-Léveillée du projet « Place 20-30-40 » – phase 15, y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes.

16-08-656 Autorisations de la Direction générale

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER les autorisations suivantes accordées par la Direction générale :

- Mise en place d'affiches directionnelles annonçant le spectacle de Loco Locass qui s'est tenu le 29 juin 2016 à la Maison Félix-Leclerc;

- Fermeture partielle du croissant de la 7^e Avenue pour la tenue d'un barbecue de quartier le 14 juillet 2016;
- Mise en place d'affiches directionnelles annonçant le spectacle de Yann Perreau qui s'est tenu le 27 juillet 2016 à la Maison Félix-Leclerc;
- Mise en place d'une affiche temporaire promouvant l'événement « La Grande Vadrouille 2016 » qui se tiendra le 18 septembre 2016;
- Tenue de la course « Relevons un défi » le 29 juillet 2016 au profit du Centre Prénatal et Jeunes Familles;
- Passage de cyclistes les 26, 27 et 28 août 2016 dans le cadre de l'événement « Roulez pour vaincre la SLA »;
- Mise en place d'affiches de signalisation et passage de cyclistes dans le cadre de l'événement « O tour de Félix » qui se tiendra le 21 août 2016.

« ADOPTÉE »

16-08-657 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

16-08-658 Période de questions – Assistance

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

16-08-659 Levée de la séance

Il est
 PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
 APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 45 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

François Séguin, maire suppléant

Jean St-Antoine, avocat, OMA
 Greffier